



## L'ENFANCE, L'ADOLESCENCE ET LA FAMILLE EN ILLE-ET-VILAINE



Questions autour de l'éducation à l'image,  
les rythmes scolaires et la délinquance juvénile

---

### *Enquête "L'enfance, l'adolescence et la famille"*

*diffusée en septembre 2003 par l'Union Départementale des Associations  
Familiales 35 auprès d'un échantillon de 316 ménages*

---

### **LA FAMILLE ET L'ÉDUCATION A L'IMAGE ...**

#### **LES ENFANTS, LES PARENTS ET LA TÉLÉVISION**

##### *Une régulation en fonction de l'âge des enfants*

La grande majorité des parents déclare ne pas laisser leur(s) enfant(s) âgé(s) de moins de 18 ans regarder la télévision comme ils le veulent. Néanmoins, le contrôle parental est fonction de l'âge des enfants. Près de neuf répondants sur 10 déclarent exercer un contrôle lorsque les enfants ont moins de 12 ans alors que la majorité des parents d'adolescents de 16 à 18 ans laisse la liberté(60 %).

Il est difficile d'établir un âge charnière entre contrôle et autonomie. Il est probable que l'entrée au lycée joue un rôle prépondérant.

Le niveau d'études des parents est un autre facteur particulièrement tangible. Les parents diplômés exercent plus fréquemment un contrôle que les autres, en particulier lorsque les enfants ont moins de 12 ans. C'est le cas, par exemple, dans 98 % des ménages répondants dont les mères sont diplômées de l'enseignement supérieur.

On notera également, pour les adolescents de 16 à 18 ans cette fois, que les mères semblent avoir une propension particulière à déclarer contrôler la consommation télévisuelle de leur progéniture... Le contrôle est, en effet, plus souvent de rigueur lorsque le répondant est la mère et non le père ou l'ensemble du ménage.

##### *Les restrictions plutôt que le dialogue et la pratique familiale ?*

Les modes de régulation de la consommation télévisuelle des enfants relèvent généralement d'une restriction ou d'une interdiction : On note par exemple que 1/5<sup>ème</sup> à 1/4 des parents concernés privilégient la définition de créneaux horaires autorisés ou interdits. Ils sont la même proportion à proscrire ou à limiter la télévision en soirée.

Le choix des programmes par les parents eux-mêmes, la limitation du temps, l'autorisation au cas par cas relèvent finalement d'une même logique de restriction. Le contrôle pendant les émissions constitue une autre alternative pour 5 à 10 % des parents.

Dans l'ensemble, on remarque que la télévision fait plus rarement l'objet d'un accompagnement de la part des parents ou d'un échange au sein de la famille. De ce fait, on ne peut pas dire qu'elle apparaît véritablement comme une activité familiale, sauf pour les 5 à 10 % de ménages qui donnent priorité à l'accompagnement de leurs enfants dans le choix des programmes et/ou qui témoignent d'une pratique familiale de la TV.

En résumé, sur cet ensemble de parents qui posent des principes, un codage spécifique nous apprend que 70 % des ménages sont plutôt des « restrictifs », 10 % des « répressifs » et 10 autres % des « dialoguants », tandis qu'une réponse sur dix est plus difficilement classable dans ces catégories.

Il serait hasardeux, au regard de la faiblesse des effectifs, de dresser des portraits-types systématiques de ces ménages. On notera néanmoins que ceux qui privilégient le dialogue sont plus sûrement domiciliés en milieu urbain, parents quadragénaires d'adolescents et sensiblement plus diplômés que les autres...

## INTERNET ET L'ATTITUDE DES PARENTS

### Fracture numérique et vigilance accrue pour les 16/18 ans ...

L'attitude des parents vis à vis de l'utilisation d'Internet n'est pas très différente de celle qu'ils adoptent devant la consommation télévisuelle de leurs enfants bien que, de l'une à l'autre, les comportements ne soient pas liés.

La majorité d'entre eux déclare, en effet ne pas laisser leurs enfants « surfer sur le Net » comme ils le veulent.

Si la préoccupation est, à l'instar de la consommation télévisuelle, relative à l'âge des enfants, la progression du rapport % des vigilants/âge de l'enfant est différente : Ici, les parents laissent plus souvent la liberté aux adolescents de 12 à 16 ans (30 % contre 20 % à la télévision) mais semblent relativement plus attentifs à la pratique des plus grands. Ils sont encore une majorité d'entre eux à réfréner les 16/18 ans ... et la défiance des mères à l'égard de cette tranche d'âges se vérifie de nouveau !

Pour le reste, si l'on peut avancer que les parents plus diplômés sont aussi plus « libéraux » - contrairement à ce que l'on a noté pour la TV - il est difficile d'aller plus avant dans l'étude des corrélations et des comparaisons avec le « petit écran » car le niveau d'équipement des ménages et l'accès à Internet n'a pas été mesuré.

Il apparaît pourtant, en filigrane, que la connaissance ou l'entrée d'Internet dans les foyers a encore une marge de progression : Les 10 % de ménages concernés qui n'ont pas répondu à la question pourraient bien être parmi les témoins de la fameuse fracture numérique ...

### *Un usage partagé et des parents qui veulent rester maîtres à bord ...*

Les stratégies des parents pour réguler l'utilisation d'Internet par leurs enfants est, en revanche, plus singulière : Alors que la télévision inspirait surtout la contrainte, le Net est davantage synonyme d'accompagnement.

Et s'ils sont encore plus de la moitié des parents à préférer poser des interdits (« *les restrictifs*»), ils sont désormais plus d'un quart à faire le choix d'un usage familial et partagé (« *les dialoguants*»).

Peut-être, peut-on y constater une propension particulière d'Internet à faciliter l'échange au sein du noyau familial ? Nous devons vraisemblablement y voir aussi une facilité « par défaut » pour des parents qui sont techniquement plus désarmés.

Quoi qu'il en soit, Internet semble être un support très approprié du lien entre les générations ; on peut aisément imaginer que dans un cadre scolaire ou périscolaire, le devoir d'éduquer et de protéger les plus jeunes puisse naturellement s'articuler avec le besoin d'apprentissage des adultes, y compris des aînés ...

In fine, l'observation un peu plus distancée de l'attitude des parents devant le rapport des enfants à l'image pose un double constat : Ils affichent, d'une part, une volonté de rester juges et maîtres dans l'éducation de leurs enfants et laissent présager, d'autre part, un évident sens critique. En voici quelques illustrations : Ils sont, par exemples, moins de 10 % à citer spontanément la signalétique TV comme outil de contrôle et même moins de 5 % à déclarer faire usage des systèmes de verrouillage et autre code d'accès à Internet...

## **DE LA SIGNALÉTIQUE A LA CENSURE QUEL CADRAGE POUR L'IMAGE ?**

### *Un œil favorable mais critique sur les signalétiques jeunesse ...*

Quel que soit le support, la très grande majorité des ménages se déclare néanmoins favorable à la signalétique jeunesse.

8 ménages sur 10 le sont pour la TV, 7 sur 10 pour les supports vidéos et encore 6 sur 10 pour Internet (avec dans ce cas 37 % de non répondants !).

Cela ne signifie pas nécessairement qu'ils font confiance aux moyens en vigueur ... ou qu'ils les utilisent !

Pour le petit écran, par exemple, ils ne sont plus que 6 sur 10 à trouver la signalétique jeunesse adaptée lorsqu'on leur pose la question - l'âge minimal conseillé inscrit dans un cercle en bas de l'écran - alors que seulement la moitié d'entre eux déclare en tenir compte.

Voilà qui corrobore déjà la présomption du sens critique faute d'être aussi convainquant sur la volonté des ménages à ne pas être influencés dans l'éducation des enfants : Les non répondants qui sont le plus souvent les non concernés représentent une part trop importante (43 %) pour rendre le résultat significatif...

Cette dernière remarque peut être réitérée à plus forte raison pour la signalétique vidéo et celle d'Internet. Gageons, en plus, que, pour la signalétique du Net, le « non accès » pèse plus fortement sur la « non réponse » que le fait de ne pas être concerné (Seulement un tiers des ménages prennent position contre la moitié pour la TV ou la vidéo).

La faiblesse des répondants rend aussi plus fragile la construction des portraits-types. Toutefois, nous y essayant, nous pouvons avancer que les jeunes parents ont un regard globalement plus positif sur les signalétiques que leurs aînés, que parmi les catégories socioprofessionnelles, les cadres sont, inversement, plus critiques - notamment pour ce qui concerne les supports vidéos - et que les plus faibles revenus ( moins de 1068 € mensuels en l'occurrence) ont une propension manifeste à déclarer les signalétiques à la fois peu adaptées et peu influentes sur leur pratique (sauf pour Internet où ils donnent moins souvent leur avis).

On notera encore que si le niveau scolaire des ménages n'est pas sans peser sur les jugements, c'est surtout celui des femmes qui fait apparaître les corrélations les plus notables : Les moins diplômées (niveau école primaire) y sont très favorables, les plus diplômées trouvent les dispositifs existants adaptés alors que les diplômées intermédiaires (niveau lycée) sont indiscutablement plus critiques...

En résumé sur les points de vues précédents:

- la signalétique jeunesse est un outil d'information jugé indispensable, quel que soit le support de l'image,
- 15 % des ménages sont immuablement critiques à l'égard de la signalétique et 5 à 8 % préfèrent ne pas en tenir compte,
- Finalement, dans le sillon des précités, les parents souhaitent être les maîtres éclairés de l'éducation audiovisuelle de leurs enfants.

### **Conserver la marge d'appréciation, y compris sur les images choquantes**

Dans la logique évoquée, les ménages ne se déclarent pas favorables à une censure absolue des images mêmes les plus choquantes.

Ils sont 6 ménages sur 10, par exemple, à rejeter cette forme d'interventionnisme sans appel à propos de la pornographie à la télévision, au profit d'une limitation plus nuancée qui laisse, en tous les cas, une marge de décision aux adultes (Plus de 4 sur 10 estiment que ce type de films doit être interdit à certaines heures et deux sur 10 sur certaines chaînes...)

Subsidiairement, cela n'empêche pas notre département d'apparaître un peu plus conservateur que la moyenne des départements qui ont pareillement fait l'objet de cette étude (40 % favorables à la censure en Ille-et-Vilaine contre 15 à 30 % comme dans les Pyrénées-Atlantiques, l'Yonne, la Nièvre, etc.).

Parmi ceux qui se prononcent pour une censure totale, on trouve essentiellement les ménages les moins diplômés et, de façon plus ostensible encore, les revenus les plus faibles. Ils sont 70 % des ménages ayant un revenu inférieur à 763 € mensuels à préconiser la censure !

On remarque également que les femmes répondantes font beaucoup plus souvent preuve de cette intransigeance que les hommes...

A noter que, pour moins de 5 % des ménages - souvent des cadres - il n'y a pas de censure à exercer sur la pornographie.

### L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS PASSE D'ABORD PAR LE DIALOGUE FAMILIAL !

La plupart des ménages déclare que l'environnement médiatique des enfants se joue d'abord au cœur de la famille. Le dialogue familial en est considéré, de loin, comme le premier facteur (60 %).

Au second rang, on retrouve la signalétique et, plus généralement, l'information sur ce qui est présenté. Puis, au troisième rang, la possibilité d'utiliser des outils techniques pour exercer un tri sélectif sur les émissions.

Ces trois premières mesures entrent dans la continuité des tendances déjà présentées. Les familles - globalement 80 % d'entre elles - souhaitent être éclairées pour mieux garder la main et mettent en avant ce que, dans d'autres contextes, on désigne parfois par le *phénomène du salon*.

Parmi ces ménages, on pourrait identifier un plus grand besoin d'outils techniques dans le monde rural (20 % des ruraux le placent au 1<sup>er</sup> rang contre 8% des citadins) tandis que les urbains sont plus demandeurs d'informations. La connexion s'établit aussi entre la demande d'information et les diplômés de l'enseignement supérieurs. Étonnement, les couples, a fortiori mariés, réclament eux-aussi, en priorité, ces soutiens... et avant même de faire aveuglément confiance au dialogue familial !

Les ménages restant pourraient être considérés comme « les étatistes » ; soit parce qu'ils comptent d'abord sur la coéducation par l'école (moins d'un ménage sur 10), soit parce que, plus chevillés encore à leur conviction, ils réclament une intervention sans détour des pouvoirs publics sur les programmes. Et cette dernière tendance est beaucoup plus présente chez les répondantes (marginale chez les hommes), et les plus faibles revenus.

## DES RYTHMES SCOLAIRES A L'ABSENTÉISME...

### LA FAMILLE ET LES RYTHMES SCOLAIRES ...

#### *Au cœur des préoccupations de l'Ille-et-Vilaine...*

Le questionnement national sur les rythmes scolaires nous donne l'opportunité d'effectuer un rapprochement avec les « originalités » départementales :

Ce peut être l'occasion de faire un point sur la presque coutumière « *semaine de 4 jours* » généralisée dans les écoles maternelles et primaires d'Ille-et-Vilaine ; de prolonger également la réflexion amorcée en 2003 par l'Inspection Académique et la Ville de Rennes autour des classes et des dispositifs passerelles.

C'est possiblement l'occasion d'apporter un éclairage complémentaire aux inquiétudes émises ici ou là, notamment par les collectivités locales, sur la remise en question annoncée de la scolarité précoce telle qu'elle existe aujourd'hui, pourtant traditionnelle dans notre région - Jusqu'à 50 % de la classe d'âge des 2/3 ans.

Et d'aborder d'autres sujets d'actualité en lien avec les rythmes scolaires : on portera par exemple un regard attentif au cartable électronique, à l'heure où le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine s'est fixé pour priorité de doter tous les élèves de 3<sup>ème</sup> d'un ordinateur portable.

Faisons une parenthèse méthodologique pour préciser que les questions s'adressaient à l'ensemble des ménages. Néanmoins nous porterons, autant que faire se peut, une attention particulière à la sous-population des familles avec enfants scolarisés. Elles correspondent à 60 % de l'ensemble. Parmi celles-ci, une sur deux a un enfant en maternelle et/ou en primaire, une sur 3 en collège et une sur quatre au lycée.

#### *Oui à la scolarisation précoce renouvelée...*

A propos de la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans, il faut retenir que les ménages d'Ille-et-Vilaine y portent globalement un œil favorable (Ils attribuent la note moyenne de *12,5 sur 20*). Les deux tiers exactement la trouvent plutôt appréciable et un ménage sur quatre la déclare même « très appréciable ».

Pour certains ménages, la dimension sociale de la scolarisation y joue probablement un rôle clé. On pressent, par exemple, que ce pourrait être le cas chez les ménages divorcés qui ont une évidente propension à y être favorables ... plus en tout cas que les couples mariés!

Pour d'autres, peut-être faut-il y voir une sensibilité en lien avec la réussite scolaire. Ne dit-on pas qu'une connexion pourrait s'établir avec les bons résultats bretons au baccalauréat. Ce qui est certain, c'est que les ménages diplômés y sont plus souvent favorables : 40 % des ménages dont la personne de référence est diplômée de l'enseignement supérieur déclarent, en effet, que la scolarisation précoce est « très appréciable ». Et il y va de même avec les cadres et les ménages les plus aisés...

On notera que les parents d'enfants de moins de 3 ans, directement concernés, se déclarent, eux-aussi, un peu plus souvent que la moyenne *très favorables* à cette scolarisation précoce.

Sur l'ensemble, cette adhésion n'est pas attachée aux usages car ils sont plus nombreux encore à plébisciter les formes progressives de la scolarisation à travers les classes passerelles (86,5 %). Nous rappelons qu'il s'agit d'un mode d'accueil des enfants de moins de trois ans combiné à des activités scolaires.

Les ménages sont donc fidèles au principe de scolarisation mais se prononcent globalement pour un renouvellement de l'école pour les moins de 3 ans.

De cet impressionnant suffrage, les plus diplômés, les cadres et les plus gros revenus se distinguent plus faiblement.

En revanche, l'inconditionnalité des ménages du Pays de Rennes saute aux yeux (Plus de 92 % d'avis favorable...). Nous faisons l'hypothèse que cette presque unanimité trouve une de ses raisons dans un rapport local entre l'offre et les besoins d'accueil de la petite enfance plus tendu qu'ailleurs.

### *Les choix éducatifs et familiaux plébiscitent la semaine de 4 jours !*

Un autre plébiscite consacre la semaine de quatre jours à l'école primaire : Plus de 82 % des ménages trouvent la formule plutôt appréciable et ils sont même 88 % des parents d'enfants âgés de 7 à 12 ans !

Si le consensus s'exprime assez clairement autour de ce mode d'organisation en vigueur dans notre Académie, on sent néanmoins qu'il allie des motivations diverses entre celles qui relèvent davantage d'un choix éducatif militant en rapport avec le rythme de l'enfant et celle qui expriment surtout la volonté de préservation de la vie familiale. A ce stade, il n'est pas aisé d'en établir une répartition plus fine ou des portraits respectifs. On peut seulement souligner que le Pays de Rennes est un peu plus dubitatif (17 % jugent « mauvaise » la semaine de quatre jours)

Les deux positionnements sont en revanche beaucoup plus transparents lorsqu'il s'agit d'aborder l'hypothèse d'une semaine de 4 jours et demi. On retrouve les Rennais et l'ensemble des « urbains », les plus diplômés aussi, dans le groupe qui se montre le plus favorable à la coupure du mercredi sans classe (Un peu plus d'un tiers des répondants).

L'autre parti - bien qu'il n'y ait pas opposition systématique entre les deux penchants - se montre plus attaché au samedi sans classe, il représente un peu plus de la moitié des répondants.

La corrélation la plus notable pour ce dernier mode d'organisation s'établit de façon très significative avec les ménages divorcés. On peut supposer que l'attachement de ces ménages à l'intégrité des week-ends est à mettre en lien avec la garde partagée des enfants.

Pour le reste, il apparaît que les femmes sont beaucoup plus critiques que les hommes sur l'idée du mercredi sans classe. Ne faut-il pas y voir un nouveau « ricochet » des difficultés liées à la garde des enfants ? On se souvient avec l'enquête de l'année passée que ce type de préoccupation ne se partage pas toujours au sein des couples et est surtout un enjeu pour l'emploi des femmes.

On notera que, concernant le rythme du collège, ils ne sont plus que 67 % à trouver adaptée la semaine de 4 jours ; On peut supposer que, jugeant les exigences physiologiques des adolescents différentes, les partisans de la coupure du mercredi s'expriment moins fortement.

### **Oui aux activités sportives et artistiques pour les plus jeunes**

L'intérêt porté aux activités sportives et artistiques l'après-midi se caractérise aussi par une dépréciation de ce modèle entre le primaire et le secondaire.

Cette idée, inspirée des systèmes scolaires anglo-saxons, est relativement bien perçue par les ménages d'Ille-et-Vilaine. Mais la part des ménages enthousiastes perd 10 points entre le primaire et le collège et presque 10 points entre le collège et le lycée.

69 % des ménages jugent ce fonctionnement plutôt appréciable pour le primaire (dont plus de 40 % de « très appréciable ») ; ils sont 60 % pour le collège (dont plus de 25 % de « très appréciable ») mais seulement 53 % pour le lycée (25 % de « très appréciable »)

Ces activités sont effectivement ressenties comme essentielles pour le développement de l'enfant. On y distingue même 1/4 de fervents défenseurs quel que soit le cycle scolaire. Néanmoins, à partir du second cycle, une grande partie des ménages semble craindre qu'on y accorde trop d'importance par rapport aux matières plus théoriques. Comme cela a été souligné au niveau national, la scolarité est probablement jugée selon son utilité, c'est à dire... avoir le bac.

### **60 % favorables au cartable électronique au collège**

La tendance précitée est logiquement inversée pour ce qui concerne le cartable électronique.

S'ils sont moins de 50 % à y trouver un intérêt pour le primaire, plus de 60 % des ménages trouvent cette idée appréciable - voire très appréciable pour un nouveau quart des ménages - pour le collège. L'avantage pédagogique pressenti et le constat que les charges portées sont très lourdes y jouent indiscutablement...

Elles ne jouent cependant pas avec la même force pour tous les ménages : On notera, en effet, que les couples mariés (!), les plus diplômés comme les faibles revenus y sont relativement plus réticents que les autres.

### **Et pour le libre choix de l'établissement scolaire !**

Globalement les parents souhaitent choisir l'établissement scolaire de leurs enfants. Ils sont donc assez critiques sur l'affectation obligatoire dans un secteur géographique donné. Les ruraux le sont particulièrement pour ce qui concerne le collège pour des raisons, on le suppose, d'ordre géographique, les revenus et les diplômes les plus élevés pour des motifs probablement éducatifs, etc.

Notons que, lorsqu'ils s'expriment sur l'affectation obligatoire, les parents d'élèves ont un avis à la fois très tranché et qui tend, de surcroît, vers le « mauvais » quel que soit le cycle scolaire.

L'ensemble de l'échantillon est néanmoins plus critique encore sur cette affectation au lycée (+5%). Plus que le développement de l'enfant, l'approche du baccalauréat semble réclamer le libre choix ...



### « L'ÉCOLE SERT D'ABORD A TRANSMETTRE UN SAVOIR! »

Les ménages considèrent que le premier rôle de l'école est de transmettre un savoir. Cette vocation apparaît volontiers au meilleur rang (rang moyen 2,0)

Elle devance assez nettement le fait que l'école puisse être, d'abord, un lieu de socialisation, aussi bien en apprenant à vivre avec les autres (rang moyen 2,8) qu'en permettant l'acquisition des règles de la société(2,9).

On n'est pas vraiment surpris après la lecture du chapitre précédent que l'épanouissement de l'enfant est plutôt jugé secondaire.

Cette vocation fait néanmoins l'objet d'un militantisme indiscutable : si elle n'apparaît qu'au 4<sup>ème</sup> rang moyen, ils sont près d'1/5<sup>ème</sup> à en faire la première mission de l'école.

Enfin, les ménages classent au dernier rang l'apprentissage d'un métier. Ils considèrent que ce n'est pas le premier rôle de l'école.

Les réponses à cette question permettent de proposer une typologie des ménages en fonction de l'intérêt premier qu'ils attribuent à l'école.

- On distingue un premier groupe qui prône prioritairement « *l'école-instruction* ». Il représente la moitié des ménages, en majorité des citadins. Plutôt diplômés de l'enseignement supérieurs, leur revenu est souvent assez élevé. On retrouve aussi dans cette catégorie les employés.

- Le 2<sup>ème</sup> groupe, celui des partisans de « *l'école-socialisation* », représente environ 30 % des ménages. Ceux-là sont plus volontiers ruraux et leur degré d'attachement au rôle social de l'école est proportionnel au nombre de leurs enfants. On y retrouve aussi les ouvriers particulièrement sensibles au respect des règles ...

- Le 3<sup>ème</sup> groupe, le plus militant probablement, défend l'idée d'une « *école-épanouissement* ». Ils sont à peu près 15 % à penser que le bien-être et le développement de l'enfant priment sur tout le reste. Les revenus les plus faibles et les ménages divorcés se retrouvent aussi dans cette fonction ; à l'inverse en sont éloignés les plus aisés et les cadres pour qui l'épanouissement de l'enfant passe par d'autres chemins...

- Le quatrième groupe, porteur de l'idée d'une « *école-professionnalisation* » est plus marginal. Il ne représente guère plus que 5 % des ménages. A dominante rurale, le groupe attire notablement les familles nombreuses et les ouvriers. En revanche, les professions intermédiaires en sont très éloignées (80 % classent cette fonction au dernier rang).

### L'ABSENTÉISME ENTRE PRÉOCCUPATION ET INDIVIDUALISME ?

Le problème de l'absentéisme scolaire fait progressivement l'objet d'évaluations par les établissements et les Inspections d'Académie avant que les dispositifs prévus par la loi en faveur de l'assiduité scolaire s'organisent.

Quel est - à l'heure où la Commission Départementale de Suivi de l'Assiduité Scolaire se met en place en Ille-et-Vilaine - le regard des ménages de notre département sur la question de l'absentéisme, notamment ses conséquences. Quel type de réponse souhaitent-ils mettre en avant?

Au préalable, précisons que nous entendons et avons présenté « l'absentéisme scolaire » comme englobant tout comportement marqué par une répétition d'absences volontaires et non justifiées dont le nombre total est au moins égal à quatre demi-journées par mois.

Il n'est pas très surprenant que la quasi totalité des ménages interrogés accepterait l'absence d'un enfant pour des raisons de santé.

Nous devons constater qu'ils sont nombreux à l'expliquer également pour d'autres facteurs : presque un ménage sur deux accepterait dans des cas de violence à l'école, plus d'un sur trois en raison du stress ou d'un constat de fatigue. Le choix de ce dernier item caractérisant plus souvent la réponse des femmes.

Mais le plus inattendu vient du fait que près d'un ménage sur cinq accepterait qu'un enfant/un adolescent soit régulièrement absent en raison des départs en vacances...

On comprend mieux pourquoi la semaine de 4 jours est tant plébiscitée. On pourrait aussi s'interroger sur cette facilité à déroger aux règles au nom du confort familial !

On notera que cette réponse est plus souvent le fait des jeunes ménages, de ceux qui sont les plus diplômés et les plus aisés.

Pour le reste, les relations conflictuelles avec un enseignant peuvent aussi constituer un motif pour un ménage sur 10, un conflit avec un élève pour 4%.

Les hommes répondants et les ménages avec un niveau scolaire moyen (Lycée) sont très sensibles au conflit avec le corps enseignant. Les jeunes ménages conçoivent aussi plus facilement l'absentéisme comme une réaction au conflit en général, vécu dans le cadre scolaire (Avec un enseignant comme avec un autre enfant) .

On observe encore que 5 % des ménages considèrent comme normal l'absentéisme des enfants lorsqu'ils constituent un soutien à leur famille. Les autres réponses sont très marginales (Moins de 2 %) alors que la réponse « autre » - 5 % - met surtout en avant les événements familiaux.

Les conséquences induites les plus évidentes de l'absentéisme portent, selon les ménages, à la fois sur l'utilité instructrice et la vocation sociale de l'école : 90 % des ménages considèrent en effet, dans un même élan, que l'absentéisme est d'abord susceptible d'accroître le décrochage scolaire et la marginalisation.

Ils sont aussi une grosse moitié à établir un lien direct avec la violence, la délinquance, voire la criminalité et un peu plus de 40 % à considérer que l'absentéisme peut entraîner un lien, quel qu'il soit, avec la drogue ou l'alcool.

Il faut noter que, pour principale corrélation, les craintes sont surtout conditionnées par le niveau scolaire des ménages : Les moins diplômés apparaissent en effet particulièrement

sensibles aux dérives violentes. 85 % des ménages qui déclarent un niveau « école primaire » craignent ce type de conséquences alors qu'ils étaient 57 % sur l'ensemble de l'échantillon.

A l'extrémité, les plus diplômés citent plus souvent les conséquences « autres » qui vont surtout du registre psychologique (le mal-être de l'enfant) à la dégradation de la relation familiale.

### *D'abord le dialogue en réponse ...*

Face à l'absentéisme scolaire les réponses préventives sont nettement préférées à toutes autres formes d'action. Ils sont entre 50 et 75 % des ménages, en fonction des solutions préconisées, à exprimer cette préférence.

Et s'il faut prévenir, il semble que ce soit d'abord par le dialogue entre la famille, l'enfant et l'équipe éducative puisque près des trois quarts des répondants y sont sensibles. 74 % exactement considèrent que l'instauration de ce dialogue passe par une sensibilisation des parents tandis que 41 % préconisent aussi celle des enseignants (Plus rarement les couples mariés et les ménages aisés)

Aux rangs des préventions, la responsabilisation de l'enfant occupe aussi une place prédominante. Six ménages sur dix la préconisent. Doit-on y voir une quelconque déculpabilisation des adultes et notamment des parents ?

Ce n'est pas impossible dans la mesure où il apparaît que les jeunes ménages suggèrent surtout d'agir sur les enfants alors que leurs aînés pensent surtout à des mesures à destination des parents ... Notons que la tendance exclut apparemment les moins diplômés qui sont donc moins favorables à cette solution.

En même temps, cette déresponsabilisation supposée n'entraîne pas une « sur-responsabilisation » de l'équipe éducative puisqu'ils sont moins d'un ménage sur dix à valider cette suggestion.

En contrepoint de la prévention, on identifie aisément une partie répressive de l'échantillon. Constituée d'environ 30 % des ménages, celle-ci souhaite voir rappeler aux parents l'obligation scolaire - c'est très net chez les ouvriers - et, plus encore, les y contraindre.

Dans cette dichotomie générale, on distingue deux corrélations marquantes : Une première en rapport avec la situation familiale puisque les couples mariés sont sensiblement plus favorables à la sanction que les autres; une seconde, plus nette encore, en lien avec le territoire habité. Les ruraux sont plus favorables à la sanction (43 % pour contraindre les parents à l'obligation scolaire) que les citadins (28 %).

C'est probablement cette même disposition qui fait ressortir, de façon un peu anecdotique, que si les habitants du Pays de Rennes souhaitent responsabiliser l'enfant (72 %) et sensibiliser l'enseignant au dialogue (50 %), pour ceux du Pays de Vitré, ce sont les parents qu'il faut rappeler à l'ordre !

On conclura sur ce point par un double constat : S'il n'est pas regardé comme une fatalité, il y a presque un ménage sur dix à considérer que l'absentéisme n'est pas un problème en lui-même... Il ne faut sans doute pas y voir là un laxisme excessif mais, au contraire peut-être, relier cette réponse à la lutte contre d'autres maux qui l'induisent...

## DÉLINQUANCE ET STRATÉGIES FAMILIALES ...

### LA DÉLINQUANCE, QUI, QUOI ... ?

Pour introduction rétrospective, nous devons rappeler que le contexte dans lequel nous avons posé ces interrogations a pu apparaître comme une dramatisation de la délinquance juvénile.

Nous avons souhaité, tout en questionnant sur ce thème d'actualité, sortir du débat général à partir d'une démarche singulière d'implication. Le questionnaire a inséré les personnes interrogées dans le sujet-même du questionnement afin qu'elles émettent ensuite des opinions sur ce qu'elles ont vécu, au moins en tant que spectateur.

De là, il ressort que 15 % des ménages interrogés se sont déclarés concernés, dans leur entourage, par des comportements de mineurs qu'ils ont qualifiés de « délinquants » au cours des cinq dernières années.

Cet échantillon n'est bien sûr pas significatif et n'a pas vocation à l'être dans la mesure où le but recherché était d'identifier- notamment en regroupant les informations au niveau national - les parcours, les stratégies familiales qui font face à ces problématiques.

On notera néanmoins, pour informations, que les mineurs auxquels les ménages pensent sont 8 fois sur 10 des garçons ; et qu'ils sont, en majorité, âgés de 13 à 15 ans.

On peut aussi repérer ce que les ménages répondants entendent par « actes délinquants ». Il s'agit le plus fréquemment de vols et d'actes en rapport avec la drogue, cités, chacun, à une quinzaine de reprises. Viennent ensuite les actes de vandalisme et les dégradations matérielles (7). On retrouve aussi, de façon plus marginale les fugues, les violences verbales ou physiques alors que l'insolence est aussi considérée par quelques ménages comme un comportement délinquant...

### QUELQUES ÉLÉMENTS ÉPARS SUR LES STRATÉGIES FAMILIALES

Il est un peu difficile de tirer des grandes tendances d'un échantillon d'à peine quarante situations différentes. Elles sont, en plus, teintées de la subjectivité des répondants. Néanmoins nous nous sommes efforcés de faire ressortir les quelques éléments constatés en Ille-et-Vilaine.

Sur les 42 ménages qui se déclarent concernés par cette question, un quart seulement sont parents d'enfants qui ont eu des comportements qu'eux-mêmes qualifient de délinquants au cours des cinq dernières années. Pour le reste, il s'agit de frères ou sœurs, d'autres membres de la famille, éventuellement des amis très proches.

#### *Les parents, entre aide extérieure et sanction ?*

Les parents concernés déclarent huit fois sur dix avoir pris certaines dispositions pour éviter de nouveaux écarts. On peut répartir également ces dispositions en deux types principaux :

- celles qui, de la volonté de prévenir à l'expression de l'impuissance visent à faire appel à des personnes extérieures comme les éducateurs, les psychologues - voire même la police,

- et celles qui sont plutôt liées à une réaction répressive plus proche de la sanction ou du resserrement des contraintes pour l'enfant.

On notera que ces parents déclarent très rarement que d'autres proches, membres de la famille ou non, aient pris des dispositions de leur côté.

### *Les autres proches pour l'écoute et le dialogue ?*

La vision est presque opposée lorsque les répondants ne sont pas les parents - la majorité de l'échantillon. De sorte qu'ils déclarent constater plus fréquemment un manque de réaction de la part des parents. Ils sont aussi une majorité - environ 6 sur 10 - à déclarer avoir pris eux-mêmes des dispositions.

Ces dispositions sont presque exclusivement de l'ordre du dialogue et parfois même de la bienveillance. Les expressions du type « être proche d'eux », « Dialoguer et prendre en charge l'enfant » reviennent constamment.

On retiendra finalement que ces tendances sont proches de celles enregistrées par l'UNAF, au niveau national, qu'elles ont d'ailleurs servi à alimenter :

*« Deux grands types d'action sont généralement proposées : l'écoute et le dialogue, avec éventuellement appel à l'aide « extérieure », et la sanction et le contrôle. Il semblerait que lorsque les deux « registres » sont mobilisés, il s'effectue une répartition des tâches : aux parents reviennent le contrôle et la sanction, aux autres proches l'écoute et le dialogue, comme si ce dernier registre devait être mobilisé dans un cadre « structurant » imposé par les parents... »*  
(Unaf - Novembre 2003)

### **FACE A LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE : RÉPONSE SOCIALE OU RÉPRESSION, RADICALISME OU MODÉRATION ?**

La question précédente avait pour objectif de différencier les attitudes répressives à l'égard de la délinquance juvénile et celles qui, au contraire, privilégient l'assistance éducative.

Or les opinions ne sont pas aussi tranchées et les deux sensibilités se chevauchent largement.

Dans l'ensemble, il faut constater que les propositions qui rassemblent le plus de suffrages correspondent à des solutions d'accompagnement et de soutien.

84 % approuvent ainsi l'idée générale d'aider les parents plutôt que les sanctionner et 79 % de leur apporter un accompagnement à la parentalité (On notera néanmoins la nuance répressive de ce dernier item, puisqu'il s'agit « d'imposer » cet accompagnement).

Dans un même ordre d'idée, on mettra en évidence qu'ils sont encore 59 % à se montrer favorables au maintien des prestations familiales comme outil d'incitation à la responsabilité parentale.

Pour autant, les ménages d'Ille-et-Vilaine se montrent aussi, en majorité, favorables aux actions répressives : 68 % sont d'accord pour sanctionner les parents afin de leur faire prendre conscience de leurs obligations - dont 44 %, quel que soit l'âge de l'enfant et 43% quelle que soit

la gravité de l'infraction ... Ils sont encore 54 % à considérer que cette sanction pourrait prendre la forme d'une amende.

De cet ensemble dont il est difficile de faire ressortir une ou quelques grandes tendances communes, il est, en revanche, très révélateur d'identifier des groupes de ménages homogènes.

Cette typologie s'effectue par la méthode de la classification qui permet de regrouper les ménages les plus proches et de créer ainsi des groupes les plus différents possibles.

***Essai de classification en groupes homogènes à la manière de l'UDAF des Pyrénées-Atlantiques ...***

On identifie ainsi plusieurs groupes très homogènes que notre analyse nous permet de rapprocher d'un travail effectué par l'UDAF des Pyrénées-Atlantiques dans son département. Celle-ci a mis en évidence trois types de ménages : les *coercitifs*, les *sociaux* et les *modérés*.

Tout en conservant cette typologie dans ses grandes lignes, notre répartition laisse de côté 21 % des ménages qui, n'ayant pas donné leur avis à l'intégralité des affirmations, ne peuvent être classés dans un groupe homogène par la méthode statistique que nous utilisons.

Pour le reste, il nous semble que l'échantillon peut être classé en cinq groupes cohérents :

- Les « ultras » coercitifs,
- Les coercitifs modérés,
- Les « éducatifs »,
- Les sociaux modérés,
- Les « ultras » sociaux.

1/ - Les « ultras » coercitifs représentent 10 % des ménages. Ils sont « tout à fait d'accord » dès lors que les affirmations sont porteuses de sanction et de répression à l'égard des parents. La tendance la plus centrale pour ce groupe est la réponse quasi unanime « *Tout à fait d'accord* » à la proposition « *Quelle que soit la gravité de l'infraction commise par l'enfant, les parents doivent être sanctionnés* » ! A l'opposé, ce groupe se montre tout à fait en désaccord avec l'idée d'aider les parents plutôt que de les sanctionner...

2/ - Le deuxième groupe, celui des modérés à tendance coercitive, représente 19 % de l'ensemble des ménages. Il est très proche du premier groupe

des « *ultras* » puisque ses penchants sont comparables. La nuance étant que là où les « ultras » sont tout à fait d'accord ou pas d'accord, les modérés se déclarent plutôt d'accord ou pas d'accord.

3/ - Le troisième groupe, les « éducatifs » - 13 % des ménages - constitue un peu la singularité de cette classification par rapport à celles qui ont déjà été réalisées dans d'autres départements. Il apparaît, en effet, qu'une troisième composante est plus difficilement classable au regard de la typologie coercitifs/sociaux/modérés.

Ce groupe se caractérise surtout par son intérêt pour le soutien éducatif aux parents, y compris par la contrainte. Il est, à l'opposé des autres groupes, plutôt d'accord avec l'affirmation selon laquelle *les mesures de soutien et d'accompagnement à la parentalité devraient être imposées aux*

*parents. C'est même la disposition particulière sur laquelle le groupe des éducatifs est le plus centré. Il faut noter, par ailleurs qu'il se montre globalement assez favorable à la sanction (sauf l'amende ...), ce qui le rend, finalement, plus proche des coercitifs que des sociaux...*

4/ - Le quatrième groupe est celui des « sociaux modérés ». Il représente 20 % de l'échantillon. Il n'est pas favorable à la sanction aux parents même s'il exprime sa désapprobation de façon assez nuancée. Il est « *plutôt pas d'accord* » avec les affirmations comme « *sanctionner les parents est un bon moyen de leur faire prendre conscience de leurs obligations* », « *Quel que soit l'âge de l'enfant, les parents doivent être sanctionnés* » et « *Quelle que soit la gravité de l'infraction commise par l'enfant, les parents doivent être sanctionnés* ».

Notons qu'il est le groupe le plus important et celui dont les indices de proximité aux champs communs sont les plus élevés ; ce qui signifie qu'il est aussi le moins homogène.

5/ - Enfin, le cinquième groupe est celui des « ultras » sociaux. Il représente 16 % de l'ensemble. Il est farouchement opposé à la sanction comme moyen de faire prendre conscience aux parents de leurs obligations, a une aversion pour la proposition de faire payer une amende et s'insurge contre des mesures d'accompagnement à la parentalité, probablement à l'idée qu'elles puissent être imposées !

In fine, nous retiendrons les quelques traits suivants de cette analyse :

- Il y a plus de « sociaux » que de « répressifs » (36 % contre 29 %),
- Et plus de « modérés » que de « radicaux » (39 % contre 26 %),
- Les sociaux ont plus souvent des avis tranchés que ceux qui se montrent favorables à la sanction (16 % contre 10 %) et les sociaux radicaux sont plus éloignés des sociaux modérés que ne le sont les coercitifs radicaux des coercitifs modérés...
- Mais ni les sociaux, ni les répressifs ne montrent de sensibilité particulière pour un accompagnement imposé à la parentalité
- Ceux qui sont sensibles à cet accompagnement forment un groupe à part entière dont c'est le principal point commun (1/6ème de l'ensemble).

#### **DE L'UTILITÉ DE LA SUPPRESSION DES PRESTATIONS FAMILIALES POUR LES MINEURS PLACES, ET LA TPSF**

La diffusion du questionnaire en 2003 a permis de revenir avec les ménages sur le débat particulièrement virulent qui a accompagné au cours des mois précédents le projet de loi d'orientation et de programmation pour la justice.

Une des principales polémiques concernait notamment la mise en lien éventuelle entre les comportements délinquants des mineurs et la sanction à l'égard des parents qui visait en particulier à supprimer le versement des prestations familiales.

Dans ce contexte, près des deux tiers des ménages répondant se sont montrés favorables à la suppression des prestations familiales dès lors qu'un mineur serait placé en centre éducatif fermé. Si l'on tente d'établir un lien avec l'analyse du chapitre précédent, on y retrouve assurément les ménages coercitifs, les éducatifs et la majorité de ceux qui n'avaient pu être classés.

On retrouve aussi des ménages généralement plus âgés que la moyenne - les aînés sont particulièrement favorables à cette idée qui a constitué une proposition d'amendement au projet de loi en août 2002- et vivant plus souvent en couple marié. Les ruraux y sont aussi plus favorables que les citadins, tout comme les moins diplômés. On peut souligner aussi que l'adhésion à cette idée est inversement proportionnelle au nombre d'enfants à charge !

Le questionnement incluait également le point de vue des ménages sur la tutelle aux prestations sociales familiales (*TPSF*) qui représente finalement le pendant social de l'hypothétique sanction précitée.

Rappelons que la *TPSF* consiste à nommer un tuteur qui, tout en menant un accompagnement éducatif auprès des parents, veillera à ce que les prestations soient affectées aux besoins exclusifs de l'enfant.

Pour premier enseignement, on notera que cette mesure est ignorée par près de 6 ménages sur 10 tandis qu'un sur dix seulement déclare bien la connaître.

Après explication, ils sont 92 % à y trouver un intérêt pour permettre aux parents de prendre davantage conscience de leurs obligations.

Cela ne veut pas dire que la mesure soit toujours considérée comme efficace pour lutter contre la délinquance des mineurs. Néanmoins, ils sont encore 74 % à considérer qu'elle peut l'être.

Entre *TPSF* et suppression des prestations familiales, les ménages ont une nette préférence pour la première (61 %). Les « sociaux » et la partie la plus modérée des « coercitifs » sont de ceux-là. On ajoutera que ce penchant est davantage celui des citadins - le pays de Rennes en force... - et des professions intermédiaires.

A l'opposé, 14 % des ménages lui préfèrent exclusivement la suppression des prestations familiales. Un choix qui réunit surtout les « coercitifs » les plus ardents. Les aînés et les ruraux sont ici bien représentés.

Enfin, parmi ceux qui mettent en évidence l'intérêt de combiner les deux mesures, on retrouve en particulier les « éducatifs » qui prônent à la fois le « ferme » accompagnement éducatif et la sanction aux parents. Les ménages les plus jeunes y semblent particulièrement sensibles.

Enfin si la catégorie de ceux qui rejettent l'une et l'autre (6%) est plus difficilement qualifiable, on notera cependant qu'elle est constituée de ménages où les enfants à charge sont plutôt plus nombreux qu'ailleurs...

Pour retrouver le détail des résultats le Cahier N°3 de l'Observatoire :

**UDAF 35** (Contact Vincent Montembault)

**97, avenue André Bonnin**

**CS 17438**

**35574 CHANTEPIE Cedex**

**02 99 77 33 77**